

**RECONNAISSANCE DU RISQUE COVID-19**

Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciales et fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

**AVERTISSEMENT**

L'équipe des SRCC de la Ville de La Pocatière, s'engage à se conformer à toutes les exigences et les recommandations de la santé publique du Québec, et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet.

Cependant, la Ville de La Pocatière ne peut garantir que votre enfant ne sera pas infecté par le COVID-19. De plus, sa participation aux activités pourrait augmenter le risque de le contracter, malgré toutes les mesures en place.

En signant le présent document :

- 1) Je reconnais la nature hautement contagieuse du COVID-19 et j'assume volontairement le risque que mon enfant puisse être exposé ou infecté par le COVID-19 par sa participation aux activités du camp de jour;
- 2) Je déclare que la participation de mon enfant est volontaire;
- 3) Je déclare que mon enfant, ni personne habitant sous mon toit, n'a manifesté des symptômes de rhume ou de grippe (incluant de la fièvre, toux, mal de gorge, maladie respiratoire ou difficultés respiratoires) au cours des 14 derniers jours;
- 4) Si mon enfant éprouve des symptômes de rhume après la signature de la présente déclaration, je m'engage à ne pas l'envoyer ou le faire participer aux activités du camp de jour durant au moins 14 jours après la dernière manifestation des symptômes;
- 5) Je déclare que mon enfant, ni personne habitant sous mon toit, n'a voyagé ou fait escale à l'extérieur du Canada, ni dans aucune province à l'extérieur du Québec dans les 14 derniers jours. Si mon enfant voyage à l'extérieur de la province après avoir signé la présente déclaration, je m'engage à ne pas l'envoyer ou le faire participer aux activités du camp de jour durant au moins 14 jours après le retour de voyage.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que les SRCC de la Ville de La Pocatière reçoivent les directives des autorités gouvernementales provinciales, et de la santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.

J'AI SIGNÉ LA PRÉSENTE DÉCLARATION LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE.

SIGNATURE :

DATE :